



Bureau du directeur général des élections
C.P. 2703 (A-9), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-8683 • Fax : 867-393-6977
www.electionsyk.ca • info@electionsyukon.ca

POUR DIFFUSION

LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE OUVRE LE 15 OCTOBRE POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON (CSFY)

Élections Yukon organisera une élection partielle le 5 novembre 2018 en vue de pourvoir un poste vacant au sein de la Commission scolaire francophone du Yukon. La période de présentation des candidatures débutera le lundi 15 octobre et prendra fin le jeudi 25 octobre 2018.

ÉCOLE	VILLE/VILLAGE	POSTES VACANTS
École Émilie Tremblay	Whitehorse	1

Rôle des commissaires: Les commissaires établissent des principes directeurs applicables à l'administration, à la gestion et au fonctionnement de leurs écoles. Ils s'assurent d'offrir à leurs élèves des programmes d'études en conformité avec la *Loi sur l'éducation*. Ils participent à l'élaboration et la mise sur pied du plan stratégique de la CSFY et ils veillent à ce que la CSFY gère ses ressources efficacement.

En vertu des pouvoirs et des responsabilités découlant des lois et des règlements, les commissaires s'assurent qu'ils élaborent, maintiennent et appliquent des politiques qui répondent aux besoins de la CSFY et de ses écoles.

Période de présentation des candidatures : Du lundi 15 octobre au jeudi 25 octobre. Les candidats pourront obtenir un formulaire de déclaration de candidature, une trousse d'information et les coordonnées du directeur du scrutin à compter du lundi 15 octobre à l'École Émilie-Tremblay et la CSFY. Les déclarations de candidature doivent être déposées au plus tard le 25 octobre, à midi.

Jour du scrutin : Un scrutin se tiendra si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Le cas échéant, le scrutin se déroulera le 5 novembre, de 15 h à 20 h, à l'École Émilie-Tremblay.

Électeurs et candidats : Pour pouvoir se porter candidat ou voter à l'élection de la Commission scolaire francophone du Yukon, il faut : avoir résidé dans le district scolaire depuis au moins trois mois (depuis le 5 août 2018) ou avoir un enfant qui fréquente l'école en question. Il faut également avoir la citoyenneté canadienne, avoir 18 ans ou plus et avoir des droits linguistiques en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Citation de Max Harvey, directeur général des élections, Élections Yukon « Les commissaires de la Commission scolaire francophone du Yukon ont l'importante responsabilité de diriger et de régir le système d'éducation en français langue première sur l'ensemble du territoire. Ils renforcent et font progresser l'éducation en langue française. Le mandat d'Élections Yukon est de s'assurer que les processus sont en place pour l'élection partielle, le droit de vote et la possibilité d'être candidat. »

Renseignements :

Dave Wilkie, directeur général adjoint des élections
Bureau du directeur général des élections
867-667-8683 • Dave.Wilkie@electionsyukon.ca

Bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative, Élections Yukon est chargé d'organiser les élections territoriales, les élections des conseils ou commissions scolaires ainsi que les élections partielles.

Pour de plus amples renseignements, visitez www.electionsyk.ca/fr, composez le 867-667-8683 ou envoyez un courriel à info@electionsyukon.ca.